COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

Le JEUDI 12 MAI 2022 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de CUCQ-TREPIED-STELLA-PLAGE, légalement convoqués par voie dématérialisée le 5 MAI 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Walter KAHN, Maire ; Monsieur Laurent REQUIER, Premier Adjoint (à partir de 19 Heures 02) ; Madame Margarète BARBARA, Adjointe au Maire ; Monsieur Didier BOMY, Adjoint au Maire ; Madame Annie NEUVILLE, Adjointe au Maire ; ~~Monsieur Stéphane ABEEL, Adjoint au Maire~~ ; Madame Nathalie COPIN, Adjointe au Maire ; Monsieur David FLAHAUT, Adjoint au Maire ; Madame Camille DAMBRON, Conseillère Municipale ; ~~Madame Martine DUSSAUSSOY, Conseillère Municipale~~ ; ~~Monsieur Éric LOUVET, Conseiller Municipal~~ ; Monsieur Jean-Pierre CHAVATTE, Conseiller Municipal ; ~~Monsieur Alain HODE, Conseiller Municipal délégué~~ ; ~~Madame Pascale GUILBERT, Conseillère Municipale~~ ; Monsieur Didier VAMBRE, Conseiller Municipal délégué ; ~~Madame Caroline MOREL, Conseillère Municipale~~ ; Madame Florence DESMIDT, Conseillère Municipale déléguée ; Monsieur David HERMAN, Conseiller Municipal délégué ; ~~Madame Katy LATRECH, Conseillère Municipale~~ ; Madame Stéfany QUEVA, Conseillère Municipale déléguée ; ~~Madame Elodie PETIT, Conseillère Municipale~~ ; Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal délégué ; Monsieur Michel GOLLIOT, Conseiller Municipal ; Madame Catherine BIGOT, Conseillère Municipale ; Madame Christelle DEHARBE, Conseillère Municipale ; Madame Karine MICHELI, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre-Marie GUIDEZ, Conseiller Municipal ; Madame Laurence LEFEBVRE, Conseillère Municipale et ~~Monsieur Alain BERY, Conseiller Municipal~~.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS

Monsieur Stéphane ABEEL, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame Nathalie COPIN, Adjointe au Maire ; Monsieur Eric LOUVET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Laurent REQUIER, 1er Adjoint au Maire, Monsieur Alain HODÉ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier VAMBRE, Conseiller Municipal, Madame GUILBERT Pascale, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Walter KAHN, Maire, Madame Caroline MOREL, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Margarète BARBARA, Adjointe au Maire, Madame Katy LATRECH, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Didier BOMY, Adjoint au Maire, Monsieur BÉRY Alain, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Laurence LEFEBVRE, Conseillère Municipale.

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS

Madame Martine DUSSAUSSOY, Conseillère Municipale, et Madame Elodie PETIT, Conseillère Municipale.

1. SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire fait l'appel.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer, Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal, a été désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 AVRIL 2022. Il informe l'assemblée que Madame LEFEBVRE Laurence, Conseillère Municipale, représentante de la liste « Avançons Ensemble », a apporté des observations concernant la retranscription du procès-verbal du 14 avril dernier, mais que, compte-tenu d'une importante panne informatique en Mairie ces dernières n'ont pu être retranscrites.

D'un commun accord avec Madame LEFEBVRE, Monsieur le Maire propose de reporter la signature du procès-verbal au prochain Conseil Municipal prévu courant juin.

3. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LE GRAND BLEU » - PARTICIPATION FORFAITAIRE DES FAMILLES :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer à compter des vacances d'Eté 2022 la participation forfaitaire des familles pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Le Grand Bleu » selon le tableau ci-après.

Accueil de Loisirs "Le Grand Bleu" (tarif à la semaine cantine, goûter, sorties et garderies inclus) de 3 ans à 12 ans						
	Familles de la commune			Extérieures		
Tarif par enfant	Quotient familial inf ou égal à 617€	Minorations pour les familles bénéficiant de l'aide aux temps libres de la CAF (3,40€ par jour)	Quotient familial supérieur à 617€	Quotient familial inf ou égal à 617€	Minorations pour les familles bénéficiant de l'aide aux temps libres de la CAF (3,40€ par jour)	Quotient familial supérieur à 617€
1er enfant	45 €	28 €	50 €	70 €	53 €	80 €
2éme enfant	40,50 €	23,50 €	45 €	63 €	46 €	72 €
3éme enfant et plus	36 €	19 €	40 €	56 €	39 €	64 €

Pièces à déposer sur MyPériSchool :

- Fiche sanitaire ;
- Assurance responsabilité civile extra-scolaire nom et numéro (fournir attestation) ;
- Numéro de sécurité sociale sur laquelle l'enfant est rattaché (fournir attestation) ;
- Numéro allocataire et quotient CAF (fournir attestation) ;
- Notification CAF droits aides aux temps libres ;
- Photocopies du carnet de vaccination (mention des noms et prénoms de l'enfant sur chaque page) ;
- Livret de famille ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- PAI / Régime sans viande ou sans porc ;
- CAJ : Certificat médical apte à la pratique de tous sports datant de moins de 3 mois et/ou certificat aptitude 50m natation ;
- Certificat de scolarité (fournir document).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 55.

En Mairie, le 13 mai 2022

MAIRIE DE CUCQ (Pas-de-Calais)

Le Maire,

Walter KAHN